



Indice du renchérissement de la NLFA (IRN)

Feuille d'information

Que mesure l'IRN?

L'IRN mesure les variations de prix entre la date d'allocation du crédit et celle du calcul du prix de l'offre. Ensuite, on tient compte du renchérissement lié au contrat, convenu dans celui-ci jusqu'à l'exécution des travaux.

Comment se compose l'IRN?

L'IRN repose sur quatre groupes de coûts principaux, pour lesquels des indices partiels spécifiques sont formés et fixés, à savoir: construction (69%); planification, honoraires, prestations propres (16%); technique ferroviaire (12%) et divers comme p. ex. l'acquisition de terrain (3%).

Dans quel domaine l'IRN est-il appliqué?

L'IRN est appliqué aux projets qui font état d'une part très importante de construction de tunnels.

Quand une nouvelle valeur d'indice est-elle publiée?

La valeur de l'IRN est calculée et publiée tous les six mois, soit au mois d'avril et au mois d'octobre ; l'indice est valable pour un semestre.

Qui calcule la valeur de l'indice?

L'Office fédéral de la statistique.

Qui détermine la valeur de l'indice?

L'Office fédéral des transports et l'Administration fédérale des finances.